AVIS PUBLIC A LA CONCURRENCE :

REAMENAGEMENT DE LA RUE DUMONT D'URVILLE, DE SES ABORDS ET CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE SUR COMPETENCES, REFERENCES ET MOYENS

1/ IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

- **VILLE DE MAROMME**
  Mairie Place Jean Jaurès - 76150 MAROMME
  Tél.: 02.32.82.22.00 - Fax: 02.32.82.22.28

2/ PROCEDURE DE PASSATION

Procédure adaptée conformément aux articles 26, 28 et 74 du Code des Marchés Publics.

3/ OBJET DU MARCHE

Il s'agit d'un marché public de Maîtrise d'Oeuvre relatif à une opération de réaménagement de la rue Dumont d'Urville et de ses abords et création d'une aire de jeux, sur la base de l'esquisse déjà réalisée. A cet effet, la continuité du projet fait référence à l'avant projet sommaire joint sous forme de plan de principe en annexe de ce dossier.

Montant des travaux estimé : 460 000,00 €uros H.T.

4/ DEFINITION DE LA MISSION SUIVANT LA LOI MOP

MISSION DE BASE ET COMPLEMENTAIRE LOI MOP :

- Etude d'Avant-projet définitif (APD)
- Dossiers administratifs
- Etude de projet (Projet)
- Etude d'exécution ou Visa (EXE)
- Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats (ACT) (DCE)
- Ordonnancement, coordination et pilotage (OPC)
- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DCT)
- Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception (AOR)

5/ PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

APD et Projet : de mars à avril 2010
ACT et DCE : de mai à juillet 2010
EXE, DCT, AOR : de juillet 2010 à novembre 2010
Réception de l'équipement en décembre 2010

6/ COMPOSITION DE L'EQUIPE CANDIDATE

Cette procédure est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel ou sous la forme d'un groupement. Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, par lui-même ou par ses sous-traitants, des compétences suivantes :

- Architecture
- Urbanisme
- Paysage
- V.R.D.

Dans le cas d'un groupement, celui-ci se présentera obligatoirement sous la forme d'un groupement conjoint et solidaire.

7/ CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC4)
- déclaration du candidat (DC5)
- attestation d'assurance « responsabilité civile professionnelle »
- attestation d'inscription à l'Ordre des Architectes ou pour les architectes étrangers preuve d'une autorisation d'exercice dans leur pays d'origine.
- un dossier d'œuvre permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités présenté de la manière suivante :
    - une affiche de format A3 présentant les références significatives des candidats,
    - une liste format A4 précisant les références détaillées récentes (objet, lieu, état d'avancement ou date de livraison, maître d'ouvrage, montant des travaux, mission réalisée par le candidat en précisant 2 ou 3 opérations significatives du travail de l'équipe pouvant être visitées par le maître d'ouvrage avec coordonnées des contacts), moyens humains et matériels.

8/ CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES SUR COMPETENCES ET MOYENS

- la qualité de la production dans des domaines d'intervention similaires : 50 %

- présence dans l'équipe de compétences spécifiques : 30 %

- les moyens humains et matériels : 20 %

LE MARCHE EST ENSUITE NEGOCIE AVEC LE (OU LES) CANDIDAT(S) CHOISI(S)

Le nombre de candidats sélectionnés sera de 3 au maximum.

9/ CRITERES D'ATTRIBUTION POUR LES CANDIDATS SELECTIONNES :

- **Valeur technique : 50 %**
- **Montant des honoraires exprimé en €uros : 30 %**
- **Délais : 20 %**

10/ RECEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures sont remises sous pli cacheté portant l'adresse suivante :

Mairie de Maromme
Place Jean Jaurès
BP 1095
76153 MAROMME

Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des documents demandés à l'article 7 du présent document.

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC4 et DC5 téléchargeables gratuitement.

Dépôt des candidatures :

➢**Document papier : Mairie de Maromme avant le 22 février 2010 à 16 h 00**, ou, si elles sont envoyées par la Poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal ou déposées contre récépissé, et parvenir à destination avant ces même dates et heure limites.

➢ **Dématérialisée : avant le 22 février 2010 à 16 h sur** **https:**// www.publicatur.fr

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

11/- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs :
  M. N. JAFFRE, Directeur Général des Services
  Tél. : 02 32 82 22 00
  Télécopie : 02 32 82 22 28
  E - Mail : nicolas.jaffre@ville-maromme.fr

- Pour des renseignements d'ordre techniques :
  M. GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux
  Tél. : 02 32 82 36 40
  Fax : 02 32 82 36 41
  E - Mail : serv-techniques@ville-maromme.fr

11/ LANGUE UTILISEE

Les documents sont entièrement rédigés en langue française.

Date d'envoi du présent avis : le 3 février 2010